

29 juin 2010

Intergroupe "Changement climatique, biodiversité et développement durable" – sous groupe forêt

## "Vers une stratégie forestière intégrée de l'UE"



**Intervention de Béatrice GENDREAU, conseillère Régionale en charge des forêts – Région Aquitaine**

### "Les services non marchands procurés par les forêts"

Je voulais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à témoigner au sein du sous-groupe forêt. Si j'ai souhaité m'exprimer aujourd'hui, c'est principalement pour vous faire part d'une initiative regroupant plusieurs régions européennes et visant à faire reconnaître les aménités ou fonctions non marchandes associées aux forêts. En tant que déléguée à la forêt au sein du Conseil régional d'Aquitaine, je voudrais également, si vous le permettez, vous faire part dans un deuxième temps des conséquences de la tempête Klaus qui, comme vous le savez, a durement frappé notre Région le 23 janvier 2009.

#### 1 – les aménités des forêts

##### **Tout d'abord, pourquoi cette initiative autour de la reconnaissance des aménités des forêts ?**

La tempête Klaus a mis en évidence la fragilité mais aussi l'intérêt écologique de la forêt. La catastrophe naturelle a bien mis en évidence tout ce qu'on l'on perdait. Par exemple, la forêt d'Aquitaine captait avant la tempête autant de gaz à effets de serre que la région n'en produisait.

C'est dans le cadre de la réflexion sur les meilleurs moyens de soutenir la reforestation en Aquitaine que s'est imposée l'idée de défendre la reconnaissance des aménités de la forêt dans les négociations de Copenhague. A l'initiative de l'Aquitaine, de l'Emilie-Romagne et du Land de Hesse une déclaration a mis en évidence la nécessaire reconnaissance de l'utilité écologique et sociale des forêts. Depuis d'autres Régions nous ont rejoint et participent à la réflexion et notamment la Toscane, la Catalogne, l'Aragon, le Pays Basque ainsi que des régions françaises et notamment Bourgogne et Midi Pyrénées.

##### **Qu'entend-on par aménités ?**

Les forêts procurent une grande variété de biens et services environnementaux, sociaux et économiques. La forêt produit le bois, matériau naturel et renouvelable, est source d'emplois en milieu rural, contribue à purifier l'air, à filtrer l'eau et à fixer les sols, participe à la préservation de la biodiversité, façonne les paysages et offre un espace de détente et de tourisme... .

Si leur intérêt est certain, la plupart de ces services ne relèvent cependant pas de la sphère marchande. Ainsi, le Centre d'Analyse Stratégique fait ressortir au travers

d'une étude menée en 2009 que la valeur des services marchands (qui permettent de rétribuer le gestionnaire) ne représente qu'environ 1/10 de la valeur de la totalité des services écosystémiques rendus par la forêt. La reconnaissance de l'existence et de la valeur de ces services non marchands, souvent regroupés sous le vocable d'« aménités » ou d'externalités positives, revêt une grande importance afin de mettre en accord les discours sur la multifonctionnalité et la nécessaire préservation des forêts et l'action publique.

## **Quelques exemples d'aménités des forêts reconnues**

### ***La forêt : un équilibre écologique riche et fragile***

Les forêts constituent le principal réservoir de diversité biologique terrestre qui représente une ressource considérable permettant tant la satisfaction de besoins essentiels (nourriture, chauffage...) que la découverte de molécules complexes et leur valorisation dans de très nombreux domaines (pharmacie, chimie organique...). Par ailleurs, en améliorant la résilience des écosystèmes, la biodiversité participe à la pérennisation de l'ensemble des services rendus par la forêt dans le temps et face aux adversités (valeur d'option).

### ***Les forêts façonnent les paysages et procurent des loisirs***

En Europe, la forêt demeure une destination privilégiée pour la pratique des loisirs. Ainsi, malgré l'absence de chiffres officiels, le Cemagref<sup>1</sup> estime que de l'ordre de 600 à 800 millions de visites sont effectuées chaque année dans les forêts françaises.

### ***Forêt et cycle de l'eau***

A l'échelle d'un territoire, la présence de forêt a des effets souvent positifs sur la ressource en eau, sa qualité, ainsi que sur la régulation des régimes et la prévention des phénomènes érosifs. Parmi ces quatre catégories d'interaction, l'impact de la forêt sur la qualité des eaux a été particulièrement étudié et apporte des bénéfices évidents. Il apparaît en particulier que la forêt est très peu génératrice de sources polluantes, notamment en ce qui concerne l'azote et le phosphore par lessivage, mais également du fait de son rôle tampon vis-à-vis de l'écoulement des eaux de surface (régulation des crues), qui limite le transport de particules en suspension lors des épisodes de forte pluie

### ***Le triple rôle des forêts en matière de réduction des GES***

A travers la photosynthèse, les arbres en croissance capturent le CO<sub>2</sub> atmosphérique, majoritairement responsable de l'augmentation de l'effet de serre. Le carbone est ensuite retenu dans le bois et les sols forestiers. La transformation du bois sur pied en produits à base de bois (bois construction, palettes,...) prolonge ensuite le stockage de carbone. Enfin, l'utilisation de bois comme source d'énergie à la place d'énergies fossiles et comme matériau renouvelable, en lieu et place du béton et des métaux (nécessitant beaucoup d'énergie pour être produits) permet de limiter les relargages de carbone. Ainsi, le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique est triple : le stockage en forêt, le stockage dans les produits bois, les évitements d'émissions de carbone par substitution. Même si ces effets sont difficiles à mesurer, il est donc acquis que les écosystèmes forestiers jouent un rôle

---

<sup>1</sup> Institut de recherche français en sciences et technologies pour l'environnement

majeur dans la régulation du climat comme l'a souligné le groupe III du GIEC en mai 2007 : « les activités d'atténuation dans le secteur forestier peuvent réduire considérablement les émissions des sources et augmenter l'absorption du CO2 par les puits pour des coûts faibles. »

Malgré ce rôle central, la prise en compte de la forêt dans le Protocole de Kyoto et dans le cadre du sommet de Copenhague reste limitée. Ces questions sont donc toujours d'actualité dans le cadre de l'élaboration du système international qui sera mis en place en 2012.

En Aquitaine, nous avons par exemple décidé de stimuler un reboisement optimal en terme de captation carbone à travers un système régional de compensation carbone de nos infrastructures. En mutualisant les connaissances sur le carbone et la forêt, en développant des référentiels pour les projets « carbone » forestiers et en facilitant l'accès aux financements lié à la compensation carbone volontaire, notre fonds carbone aquitain contribuera à la reconnaissance de la valeur « carbone » de la forêt en proposant des mécanismes de financement des projets forestiers répondant aux critères standards de la compensation. La force et la réussite de l'association Aquitaine Carbone passent par son rôle d'interface entre l'action publique et l'initiative privée.

Nous avons ainsi commencé à échanger les informations sur nos initiatives régionales en faveur des forêts pour mieux connaître les bonnes pratiques et les attentes des uns et des autres. Il est d'ailleurs intéressant de voir que dans le cadre de nos échanges entre régions européennes, nous avons tous présentés nos forêts en hectares mais également en tonnes carbone stockées...

Pour autant, nous manquons de méthodes partagées, d'instruments de mesure fiables de ces aménités et il nous semble essentiel que l'Europe se saisisse de ce dossier pour disposer d'arguments précis et d'éléments comparables lorsque le rôle et l'impact climatique ou de biodiversité des forêts est discuté au niveau international. Connaître la valeur des aménités est un incitatif fort de l'action publique.

### **Les acteurs du territoire sont concernés par les aménités**

Les services rendus par la forêt s'expriment à des échelles multiples et imbriquées et suscitent des attentes à différents niveaux. Les services rendus à l'échelle des territoires, tels que qualité de l'eau, tourisme ou paysage, intéressent très directement les politiques de développement régional. Par ailleurs, les politiques régionales intègrent également des enjeux plus globaux (carbone, biodiversité...) pour lesquels la forêt constitue un levier d'action. Dans ce contexte, la mise en réseau des acteurs régionaux semble pertinente afin de :

→ Contribuer à une approche intégrée des questions relatives à la reconnaissance des aménités des forêts à toutes les échelles de décision et d'action. A ce titre, le réseau formulera un certain nombre de contributions dans le cadre de la consultation en cours en réponse au livre vert sur "La protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'Union européenne : préparer les forêts au changement climatique".

- Affiner les méthodes de chiffrage de la valeur socio-économique des aménités en forêt et les décliner par type de forêt : native, cultivée et à finalité énergétique.
- Identifier les compétences scientifiques sur la thématique et faciliter la coopération entre les organismes de recherche et de transfert.
- Inventorier et comparer les politiques publiques favorables à la valorisation des aménités en forêt.
- Faire reconnaître au niveau européen puis de la Communauté internationale les externalités positives des forêts et aider à leur prise en compte effective dans les politiques publiques.
- Favoriser la constitution d'un réseau d'excellence dédié soutenu par les Régions.

## **2 – La tempête Klaus**

Le massif des Landes de Gascogne a été amputé de 203 000 hectares de pin maritime détruits à plus de 40%, soit 37 millions de m<sup>3</sup> de pin maritime (24% du volume sur pied avant tempête - environ 5 années de récolte en Aquitaine) qui s'ajoutent aux 24 millions de m<sup>3</sup> de pin maritime abattus en décembre 1999.

La quantité de chablis exploités à ce jour se situe autour de 19 millions de m<sup>3</sup> soit environ la moitié des chablis renversés par Klaus. Ce résultat encourageant a été rendu possible par une offre considérable de moyens d'exploitation venus de toute l'Europe (Pays baltes, Autriche, Allemagne...) en liaison avec la "panne" conjoncturelle de toutes les filières bois européennes, ce qui a pu avoir des conséquences sur les pratiques commerciales et les opérateurs locaux.

Un an et demi après Klaus, la reconstitution des peuplements dégradés constitue la priorité n° 1. Actuellement, les discussions portent sur le cadencement entre nettoyage et reboisement et intègrent notamment les observations, parfois inquiétantes, en termes d'attaques d'insectes (hylobes, chenilles processionnaires et scolytes notamment).

Je voudrais souligner l'implication de l'UE et remercier sa participation à travers le FSUE.

Parallèlement à la reconstitution de la ressource indispensable au maintien des emplois de la filière, d'autres enjeux devront être relevés. La mise en place d'un véritable système d'assurance est attendue par les professionnels afin d'éviter la démobilisation des sylviculteurs, confrontés à la succession de perte des récoltes, dans un contexte légal de culture obligatoire, mais sans régime d'indemnisation prévu. La discussion est actuellement en cours dans le cadre de la "loi de modernisation agricole".

Cependant, pour la Région, le reboisement de la forêt constitue une opportunité pour expérimenter, pour la première fois à grande échelle, et définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs, de nouvelles techniques ou pratiques permettant une séquestration plus importante de carbone. Ce surplus de carbone stocké, appelé « Crédit Carbone », pourrait être une source complémentaire de rémunération et un incitatif plus fort pour replanter. Ainsi, la Région Aquitaine a créé l'Association

Aquitaine Carbone qui vise à formaliser une offre de compensation carbone sur le territoire aquitain. L'association aura pour but d'optimiser le rôle des forêts, vis à vis de l'effet de serre, ce qui revient à agir sur la préservation des stocks ou sur l'augmentation des absorptions de gaz à effet de serre. Elle cherchera donc à maintenir et améliorer la capacité d'absorption des écosystèmes forestiers.

Du point de vue de l'accès à la ressource, les tensions à venir semblent inévitables dans un contexte fortement marqué par les conséquences de la tempête Klaus et par le développement des filières bois énergie.

Enfin, la gouvernance de l'interprofession Pin Maritime, constitue un enjeu important pour le devenir de la filière forêt-bois. L'aptitude des acteurs de la filière à établir des relations de coopération durables conditionne en effet pour une grande part sa capacité à être plus compétitive.

En Région Aquitaine, nous accordons une grande part de concertation avec les professionnels, à la compréhension de leurs besoins et à une complémentarité efficaces entre les différents financeurs publics, Europe, Etat, Région, Départements. Par ailleurs, la Région accompagne l'innovation, la recherche, qui s'appuient sur le pôle Xylo futur.

En conclusion, je voulais à nouveau remercier le Parlement européen et le sous groupe forêt pour cette invitation. Je salue également l'initiative de la Commission européenne sur le livre vert : soyez certain du soutien et de la participation active de nos Régions dans le débat.